

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – Cité Aischdall à Eischen

En raison de la rénovation d'une maison dans la Cité Aischdall à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 28 octobre 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du lundi, 10 novembre 2025 jusqu'au plus tard le samedi, 15 novembre 2025, la circulation dans la Cité Aischdall à Eischen est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur du bâtiment sis 22, Cité Aischdall.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 28 octobre 2025
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre,



Serge Hoffmann